

N°253
2€30

BILLETS D'AFRIQUE

JANVIER 2016



MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

**Libye : la guerre qui vient
Une coalition se met en place pour
imposer une nouvelle intervention**

Djibouti / Burundi / Transparence fiscale

Le retour des morts-vivants

La liste de ceux qui n'en finissent pas de signer « l'acte de décès de la Françafrique », selon l'expression de Bockel, l'ex et éphémère secrétaire d'État de Nicolas Sarkozy, n'en finit pas de s'allonger, au point qu'on s'étonne de cet acharnement sur un cadavre déjà maintes fois enterré. Le mois dernier, c'est Jean-David Levitte, conseiller diplomatique sous Chirac et Sarkozy, qui affirmait : « *La Françafrique a complètement disparu et depuis longtemps. C'est une époque révolue.* » (JeuneAfrique.com, 13/11). Ce mois-ci, c'est le nouveau Premier ministre et homme d'affaires franco-béninois Lionel Zinsou qui s'y colle : « *C'est un fantasme français* » affirme-t-il (France Inter, 30/11) : « *Désormais l'Afrique est en soi une puissance, [...] les rapports de domination [...] n'existent plus qu'à l'état résiduel et folklorique.* » Il faut préciser que Zinsou n'a jamais caché ses inquiétudes de voir les entreprises françaises perdre des marchés en Afrique et considère que le CFA est un « atout » pour les Africains... L'ex-diplomate et désormais consultant et chroniqueur au Monde Afrique, Laurent Bigot, y va aussi de son couplet. Sous un titre provocateur (« *Que revive la France-Afrique !* » 03/12), il s'interroge : « *Pourquoi stigmatiser ainsi l'Afrique pour évoquer des réseaux affairistes qui existent avec toutes les autres régions du globe ?* » et de rappeler le scandale des frégates de Taïwan, l'affaire Karachi ou « *les relations avec le Qatar, ou plutôt avec l'argent du Qatar.* » Certes, mais celui que l'on a connu plus inspiré « oublie » un peu vite ces mécanismes de domination que Zinsou juge « résiduels ». C'est bien pratique de limiter la Françafrique aux réseaux officieux, affairistes ou barbouzards. Ça évite d'avoir à prendre position sur ces petites particularités « folkloriques » françaises que sont le maintien des bases militaires et les Opex à répétition, la gestion franco-française du franc CFA, le rôle exact de la Francophonie ou de la « coopération », ou bien encore l'attitude des médias français, presque tous le petit doigt sur la couture du pantalon quand on aborde ces questions. A ce sujet, Serge Michel, responsable éditorial du Monde Afrique n'a pas pu de

tweeter : « *Excellente chronique de Laurent Bigot* ». Le contraire aurait été étonnant de la part de ce grand admirateur des projets de Bolloré en Afrique.

Justice pour Sankara ?

L'échec du putsch mené par le général Diendéré et l'ex Régiment de Sécurité présidentiel (RSP) a-t-il sonné le glas de l'impunité au Burkina ? La justice militaire burkinabé vient en effet de lancer un mandat d'arrêt contre Blaise Compaoré, accusé, comme Diendéré, d'« *assassinat, attentat et recel de cadavre* » au sujet de Sankara. 27 ans après sa prise du pouvoir, l'ex-autocrate sera-t-il enfin jugé pour le crime fondateur de son régime ? En exil en Côte d'Ivoire où il a été exfiltré par l'armée française, il a sans doute peu à craindre d'une extradition officiellement demandée par le Burkina, Ouattara lui étant redevable pour sa prise du pouvoir dans son pays. On peut également douter de la volonté du nouveau président du Burkina, Roch Marc Christian Kaboré, pur produit du régime Compaoré, de forcer la main à son homologue ivoirien...

Victoire partielle

Par un jugement rendu le 10 décembre, la Cour européenne de justice a déclaré illégal l'acte du 8 mars 2012 du Conseil de l'Union européenne relatif à la conclusion de l'accord agricole entre l'UE et le Maroc. Il s'agit d'une victoire pour le Front Polisario qui avait saisi cette juridiction trois ans plus tôt, et d'un désaveu pour l'UE qui cautionne la politique coloniale du royaume marocain sur le Sahara occidental. Mais rappelons qu'il existe également, depuis 2013, un autre accord de coopération signé avec le Maroc, qui donne le droit aux bateaux de pêche de l'UE de piller les ressources halieutiques dans les eaux du Sahara occidental, là encore en dépit du fait que le Maroc n'a théoriquement pas le droit, selon le droit international, d'exploiter ces ressources sans un consentement explicite du peuple sahraoui.

Déchéance de nationalité

En 1972, Mongo Beti publie chez l'éditeur Maspero *Main Basse sur le Cameroun*, un essai politique qui tente de briser l'omerta sur les crimes de la dictature d'Amadou Ahidjo et de la puissance tutélaire de Paris, qui vient enfin d'anéantir la rébellion indépendantiste avec laquelle elle était aux prises depuis 15 ans. Le livre est immédiatement

interdit, les stocks saisis, et l'écrivain né au Cameroun, professeur agrégé dans un lycée de Rouen, installé en France depuis vingt ans, se voit convoqué au commissariat pour « *restituer tous les papiers français en sa possession* » : il est censé avoir nui à la France par ses écrits... Cinq années de bagarre administrative et de procès, gagnés, ont suivi : l'ouvrage reparait en 1977. Réédité en 2010 à La Découverte, c'est un classique de l'histoire de la lutte contre la Françafrique.

Fidélité franco-congolaise

Après un passage en force pour faire adopter la modification constitutionnelle qui lui permet de se présenter ad vitam aeternam aux « élections », le dictateur Denis Sassou Nguesso, qui n'a pas encore officialisé sa prochaine candidature, a décidé d'avancer la date de la prochaine présidentielle au 20 mars, plutôt qu'à l'été 2016 comme cela était prévu. L'objectif est de prendre de court une opposition en partie désorientée suite à la promulgation de la nouvelle Constitution, le 6 novembre dernier. Et hélas, cela fonctionne : tout en dénonçant l'illégalité de l'anticipation du scrutin, le Front Republicain pour le Respect Constitutionnel et l'Alternance Démocratique (FROCAD) et l'Initiative pour la démocratie au Congo (IDC) ont accepté d'y participer, sous certaines conditions (qui n'ont aucune chance de se réaliser : toilettage du fichier électoral, indépendance de la commission électorale, etc.). Parallèlement, le régime fait le ménage. Au cas où les interdictions de quitter le territoire et les incarcérations au siège de la sinistre Direction générale de la surveillance du territoire qui visent les responsables du FROCAD et de l'IDC ne seraient pas suffisantes, des dizaines de jeunes qui avaient manifesté contre le changement constitutionnel ont été victimes de rafles policières juste avant Noël, sous couvert de lutte contre la délinquance (Rfi.fr, 23/12). Ce climat de terreur n'a toujours pas amené Paris à suspendre sa coopération militaire ; au contraire, « *le Congo et la France envisagent d'explorer de nouvelles pistes* » dans ce domaine, affirmait fièrement l'Agence d'information d'Afrique centrale (16/12), du groupe *Les Dépêches de Brazzaville*. Cet organe de propagande du clan Sassou relatait la visite du nouveau commandant des troupes françaises basées au Gabon, le général de division Vincent Guionie, au ministre congolais de la Défense nationale, Charles Richard Mondjo. Ce dernier a, à cette occasion, décoré certains coopérants français des médailles de fraternité d'armes, en félicitant « *ces officiers et sous-officiers épris de leurs missions et d'une fidélité à toute épreuve* ».



Bulletin fondé en 1993 par François-Xavier Verschave - **Directrice de la publication** Odile Biyidi Awala - **Directeurs de la rédaction** Thomas Noirot et Mathieu Lopes - **Comité de rédaction** S. Courtoux, R. De Benito, R. Granvaud, D. Mauger, O. Tobner, F. Tarrit, Y. Thomas, R. Doridant - **Ont participé à ce numéro** J.L. Schaal, T. Bart, R. Houra - **Illustration** J. Beurk - **Photo (licence Creative Commons)** US Army Europe (Une) - **Édité par** Association Survie 47 avenue Pasteur - 93100 Montreuil - **Tél.** (+33)144610325 - **Web** <http://survie.org> et <https://twitter.com/billetsdafrique> - **Commission paritaire** n° 0216G87632 - **Dépôt légal** janvier 2016 - ISSN 2115- 6336 - **Imprimé par** Imprimerie 3 A, 7 rue Marie Pia - 91480 Quincy-sous-Sénart

L'année 2015 aura été une année faste pour le terrorisme, puisque les tristes événements de janvier et de novembre auront justifié de graves atteintes aux libertés individuelles, notamment au droit à la sûreté et au respect de sa vie privée ainsi qu'à la liberté d'aller et venir et autres droits constitutionnellement protégés en théorie, avec l'accord de tous les partis représentés au Parlement.

Moins de dix hommes n'auraient pas pu à eux seuls mettre ainsi à bas ces grands principes démocratiques s'ils n'avaient pas été déjà complètement vermoulus, intérieurement évidés par la longue histoire coloniale de la France. Au nom des intérêts supérieurs de la Nation, l'exécutif, à travers l'armée et les services spéciaux, a toujours pu contrôler, censurer, voire torturer et tuer impunément ceux qui s'opposaient à ses menées extérieures. La Ve République elle-même est née d'une guerre coloniale et est sans conteste la Constitution occidentale qui reconnaît les plus larges pouvoirs à l'exécutif, au détriment de l'État de droit, au point qu'un célèbre opposant à de Gaulle a pu parler d'un « *coup d'État permanent* ». C'est pourtant ces pouvoirs dont Hollande va demander le renforcement via son projet de révision constitutionnelle, sous l'étonnant prétexte qu'ils seraient insuffisants pour lutter contre le terrorisme.

Cette réforme constitutionnelle va permettre à l'État français de franchir un pas supplémentaire dans le reniement de tout ce qui est censé le fonder puisqu'il vise par ailleurs à inscrire dans la Constitution la possibilité, en cas de « *crime constituant une atteinte grave à la vie de la Nation* », de déchoir de leur nationalité les seuls binationaux, ce qui revient à constitutionnaliser l'inégalité devant la loi. L'adhésion que rencontre un tel projet dans tous les groupes du

Parlement illustre crûment le fait que la France n'a jamais pu se résoudre à considérer comme pleinement français ceux de ses ressortissants issus de ses anciennes colonies, toujours considérés comme des « Français de papier », pour reprendre une formule chère au Front national. Hollande et Valls jouent donc sur du velours en proposant de consacrer constitutionnellement l'existence de Français de seconde zone.

S'abritant derrière l'alibi des circonstances, le pouvoir socialiste s'acharne tout autant que les gouvernements de droite auxquels il succède à nourrir le « malaise des banlieues » qu'il prétend combattre.

Quel rapport y-a-t-il en effet entre la commission de crimes de droit commun et le régime de la nationalité, sinon que c'est l'occasion, une fois de plus, de souffler sur les braises de

l'islamophobie ? Pourquoi élever des criminels à la dignité d'opposants politiques ? A moins qu'il ne s'agisse au contraire d'abaisser au rang de terroristes ceux qui s'opposeraient aux massacres de masse commis au nom de la lutte antiterroriste.

En 1956, la gauche unanime, PCF compris, votait les pouvoirs spéciaux au gouvernement Mollet au prétexte de lutter contre le terrorisme. Ce vote a permis de torturer, de mettre à mort sans jugement, de condamner à la peine capitale des militants anticolonialistes tels que Fernand Iveton, dont la grâce fut refusée par Mitterrand, alors garde des Sceaux, Maurice Audin et tant d'autres. Le vote du projet de loi constitutionnelle proposé par les dignes héritiers de ces deux canailles sera l'occasion de célébrer dignement le soixante-dixième anniversaire de ce grand moment de notre histoire républicaine.

Odile Tobner

DÉCHÉANCE D'UNE NATION

Sommaire

- 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAUFRIQUE
- 3 ÉDITO Déchéance d'une nation
- 4 LIBYE Le retour des apprentis-sorciers
- 6 DJIBOUTI Terreur d'État à Djibouti
- 7 BURUNDI « Situation pré-génocidaire »

- 8 CENTRAFRIQUE La force européenne impliquée dans le scandale de viols ?
- 9 TRANSPARENCE FISCALE Vilaines manœuvres et mauvais calculs du gouvernement
- 11 CÔTE D'IVOIRE Guillaume Soro s'abrite derrière ses amis socialistes
- 12 2016 Billets d'Afrique fait peau neuve

LIBYE

LE RETOUR DES APPRENTIS-SORCIERS

Tandis qu'un accord fragile a été imposé sous l'égide de l'ONU, une coalition internationale se met en place pour combattre l'organisation État islamique en Libye.

Il y a un peu plus d'un an, le ministère de la Défense commençait à préparer les esprits à une nouvelle intervention militaire en Libye, avec comme point d'orgue les appels en ce sens de quelques chefs d'État africains au sommet de Dakar sur la sécurité (cf. *Billets* n°242, janvier 2015). Mais « *les Affaires étrangères étaient, jusqu'à présent, parvenues à freiner les ardeurs guerrières de l'Hôtel de Brienne* », selon le journaliste Jean-Dominique Merchet (*L'Opinion*, 22/12). Et de fait, les postures martiales avaient été provisoirement remises pour laisser la place à l'action diplomatique. Pendant neuf mois, un émissaire de l'ONU, Bernardino León, a mené une médiation entre les différents protagonistes des deux parlements rivaux qui se disputent la légitimité populaire, celui de Tobrouk (reconnu par la « communauté internationale ») et celui de Tripoli. Mais l'impartialité de sa démarche a été entachée par la révélation d'un conflit d'intérêt, compte-tenu de ses liens mercantiles avec les Émirats arabes unis, qui, comme l'Égypte, soutiennent militairement le général Khalifa Haftar, bras armé du parlement de Tobrouk¹. Certains reprochent également au diplomate onusien sa méthode, privilégiant les relations bilatérales au détriment d'un dialogue direct entre les protagonistes libyens. En octobre dernier, faute de consensus autour de son dernier projet d'accord sur un gouvernement d'union, León tentera de passer outre l'opposition des deux parlements avant de céder la place à un nouveau représentant de l'ONU, l'Allemand Martin Kobler.

Un accord au forceps

Si les médiations inter-libyennes sont officiellement conduites sous l'égide de l'ONU depuis janvier 2015, il faut également compter avec l'ingérence de nombreux autres acteurs étrangers : chancelleries occidentales, pays voisins d'Afrique du Nord, monarchies pétrolières de la Péninsule arabique... mais aussi avec les dynamiques internes : ainsi le 6 décembre, était annoncée à Tunis la signature d'un autre accord, négocié secrètement par des délégations issues des deux camps, « *sans ingérence étrangère et sans conditions préalables* » selon les termes

de ces dernières. Il a été immédiatement dénoncé dans un communiqué commun par les ambassadeurs pour la Libye de France, de Grande-Bretagne, d'Espagne, d'Allemagne, des États-Unis, ainsi que par la délégation de l'Union européenne comme une « *tentative de dernière minute de faire dérailler le processus des Nations unies* » (*LeMonde.fr*, 9/12). Martin Kobler a donc repris les négociations où son prédécesseur les avait laissées, aboutissant le 17 décembre à la signature d'un accord dit de Skhirat, au Maroc. Le 23, une résolution de l'ONU (n°2259) validait l'accord et appelait toutes les parties libyennes à s'associer au processus et à reconnaître comme seul légitime le « *Gouvernement d'entente nationale* » qui doit être formé dans un délai de 30 jours, les États occidentaux agitant la menace de sanctions éventuelles contre les personnalités qui s'y opposeraient.

Trois gouvernements pour le prix de deux

S'il faut espérer que cette démarche aboutisse à terme à une réunification politique du pays et mette fin à la guerre civile, rien n'est moins sûr. Comme l'ont noté des chercheuses auditionnées par les parlementaires français, « *il ne faut pas s'illusionner sur la représentativité, la*

légitimité et le poids politiques des négociateurs de l'accord »². Ainsi le « *gouvernement d'union* » est venu s'ajouter, et non se substituer, aux deux autres déjà existants, et certains observateurs pointent le risque de voir apparaître une nouvelle ligne de fracture entre partisans et opposants de l'accord de Skhirat, qui, loin de les résoudre, se superposerait aux clivages actuels (idéologiques, géographiques, communautaires, militaires ou religieux), dans un paysage politique marqué par une extrême fragmentation, avec de multiples groupes d'intérêt eux-mêmes adossés à des milices. Par ailleurs, les perspectives d'un large ralliement à l'accord de Skhirat sont d'autant plus fragiles que ce dernier heurte le nationalisme libyen, largement partagé en dépit des multiples divisions que connaît le pays, le futur gouvernement d'union apparaissant déjà, non sans raison, instrumentalisé et sous influence des puissances occidentales.

Légitimer « l'aide » occidentale

Les Américains et les Européens n'ont en effet pas caché que leur regain d'intérêt pour la Libye tient uniquement à la présence de l'État islamique d'une part, qui menace (sans en avoir les moyens pour le moment) de s'étendre dans le reste du pays depuis la

LES MIGRANTS DANS LE VISEUR

L'Union européenne a lancé, en juin dernier, une opération militaire de lutte contre l'immigration clandestine, visant à capturer ou détruire les bateaux soupçonnés d'être utilisés par les passeurs : Eunavfor Med/Sophia. La phase 1 était consacrée « *à la collecte d'informations* ». La phase 2 « *procède à l'arraisonnement, à la fouille, à la saisie et au déroutement (...) des navires et des embarcations soupçonnés d'être utilisés pour la traite des êtres humains ou le trafic illicite de migrants* », « *en haute mer* » dans un premier temps, puis « *dans les eaux territoriales et les eaux intérieures de l'État côtier* », sous réserve d'une résolution

de l'ONU ou « *avec l'accord de l'État côtier concerné* ». Enfin la phase 3 autorise « *toutes les mesures nécessaires (...) à l'encontre d'une embarcation et des ressources connexes (...) y compris en les éliminant ou en les mettant hors d'usage, sur le territoire dudit État* ». Or les autorités libyennes, y compris celles émanant du parlement de Tobrouk reconnu par les Occidentaux, ont jusqu'à présent refusé d'autoriser une intervention militaire étrangère dans leurs eaux ou sur leur sol. C'est ce verrou que les Européens espèrent voir sauter avec la mise en place du futur « *gouvernement d'entente nationale* » imposé par l'ONU.

région de Syrte qu'il contrôle, et d'autre part à l'inquiétude que suscite l'absence de contrôle sur l'immigration clandestine à destination de l'Europe depuis la chute du dictateur. « Dès que ce gouvernement sera opérationnel, soulignent des diplomates, il pourra demander de l'aide pour combattre les jihadistes de l'EI, qui ont pris pied en Libye, et pour juguler l'émigration vers l'Europe à partir de ce pays. » (AFP, 23/12). Comme l'a indiqué la députée Nicole Ameline (Rfi, 4/12), co-auteur d'un rapport d'information parlementaire sur la Libye³, il s'agit d'« un accord qui donnera lieu à une feuille de route qui est déjà programmée ».

Une nouvelle coalition

Selon l'*Opinion* (17/12), « le ministère de la Défense et l'Etat-major des armées poussent à la roue pour une nouvelle intervention militaire avec les alliés occidentaux et arabes. » Après les attentats de novembre, Hollande, Valls et Le Drian ont en effet multiplié les déclarations indiquant qu'après l'Irak et la Syrie, c'était la Libye qui était dans la ligne de mire. Si l'on en croit une enquête du *Figaro* (23/12) corroborée par *Le Canard Enchaîné* du même jour, « Paris prépare les plans d'une intervention et tente de mettre sur pied une coalition internationale ». Il s'agirait d'une force de 6000 hommes, destinée à appuyer les forces libyennes, à aider à leur restructuration mais aussi à sécuriser les institutions du futur gouvernement d'union. L'Italie, dont la compagnie pétrolière ENI tire 17 % de sa production d'hydrocarbure de Libye (Total continue également de produire, mais à moindre échelle) et qui s'est fortement impliquée pour la signature de l'accord final, s'est déclarée prête à « un rôle guide pour la stabilisation de la Libye ». Quant à la Grande Bretagne, elle contribuerait pour 1000 hommes, plus des commandos des forces spéciales « pour cibler les positions de Daech dans le pays ».

Réticences libyennes

Officiellement, il ne s'agira que de répondre à l'appel du futur gouvernement d'union et de n'intervenir qu'en soutien des forces libyennes plus ou moins réunifiées. Mais même dans ce cas de figure, l'ingérence militaire étrangère sera mal vécue. « Même les Libyens les moins mal disposés à l'égard des Occidentaux sont persuadés que le but ultime de tout cela est de bombarder encore leur pays », relevait P. Haimzadeh (*Le Point Afrique*, 7/12). Ainsi par exemple le député Abderrahman Swehli, proposé par l'ONU pour diriger le Conseil d'État en cas d'application

de l'accord du 17 décembre, qualifiait de « stupides » les partisans d'une intervention étrangère : « je pense qu'il y a un certain nombre de personnes qui sont à la limite : en cas d'incursion, ils rejoindraient l'EI contre les Occidentaux. Il faut que ce soit les Libyens qui les combattent pour les contenir » (*Le Figaro*, 23/12). L'efficacité de la « feuille de route » occidentale, pour peu qu'elle se mette en place, paraît donc incertaine. Et rien ne dit pour l'heure que le gouvernement d'union va réussir à s'imposer en Libye. Or même dans cette hypothèse, il semble bien que l'intervention étrangère resterait d'actualité.



La guerre a commencé

Le Drian a exclu officiellement une nouvelle opération en Libye (*RTL*, 14/12), estimant que les Libyens avaient « les moyens militaires entre eux pour enrayer la progression de Daech ». Mais, selon *Le Figaro* (23/12), « faute d'un accord politique (...) entre Libyens, la France "poursuivrait son travail" pour mettre sur pied une coalition militaire. L'Italie serait partante, la Grande-Bretagne également, et l'opération bénéficierait du soutien américain. » L'intervention « est jugée indispensable à l'horizon de six mois, voire avant le printemps, entend-on à la Défense ». Un calendrier apparemment dicté par des considérations très pragmatiques : « une fenêtre existe, l'an prochain, pour utiliser le Charles-de-Gaulle. L'unique porte-avions français sera ensuite indisponible, fin 2016, pendant dix-huit mois afin de subir une grande révision. » En réalité, les opérations militaires ont déjà commencé : les États-Unis, qui ont ouvert une base militaire dans le sud

de l'Espagne placée sous le commandement des forces américaines en Afrique (Africom), ont déjà bombardé l'État Islamique en Libye le 14 novembre dernier, affirmant avoir tué l'un de ses chefs, l'Irakien Abu Nabil. La France a quant à elle procédé à des vols de reconnaissance les 20 et 21 novembre. Selon l'*Opinion* (17/12) « une intervention militaire prendrait la forme de frappes aériennes contre les positions de Daech (...). Des opérations spéciales, avec des raids de commandos, peuvent également avoir lieu, en particulier dans le sud libyen, à partir de la base française de Madama dans le nord du Niger ». Des opérations secrètes ou clandestines ont certainement déjà lieu dans cette zone où « selon les Touaregs libyens, la France joue un "rôle trouble" » : les militaires français y sont en effet accusés d'instrumentaliser les milices touboues, leur confiant « le rôle de garde-frontières ». (*Le Monde.fr*, 16/09).

De nouvelles frappes aériennes seraient même imminentes, si on en croit les déclarations à la presse italienne de l'ambassadeur libyen auprès des Nations unies, selon lequel « quatre pays, dont la France, se prépareraient à mener des frappes aériennes sur les sanctuaires de l'Etat islamique (EI) en Libye, en lien avec des milices pro-occidentales chargées de reconquérir au sol les territoires contrôlés par les djihadistes » (*TV5*, 29/12).

Mises en garde sans suite

Dans leur rapport sur la Libye, les parlementaires français mettaient en garde : « il doit être clairement signifié à ceux qui la réclament qu'aucune intervention militaire étrangère n'est pour l'heure à même de stabiliser durablement la Libye ». Elle « se heurterait au refus catégorique des Libyens et serait donc vouée à l'échec ». Elle « aurait aujourd'hui de graves effets déstabilisateurs » en poussant « à la radicalisation certains éléments d'Aube de la Libye, ce qui ruinerait instantanément le fruit des négociations qui se poursuivent péniblement sous l'égide des Nations unies, et favoriserait des alliances de court terme avec des groupes djihadistes. » Il serait peut-être temps de le répéter un peu plus fort...

Raphaël Granvaud

1- Il n'est pas possible ici de revenir sur la genèse de la crise et la présentation des protagonistes. On se reportera utilement à l'article de P. Haimzadeh, « En Libye, ce n'est pas le chaos, c'est la guerre », *Le Monde diplomatique*, avril 2015.

2- Rapport d'information de la commission des Affaires étrangères sur la Libye (n°3259), déposé par N. Ameline, P. Baumel et J. Glavany, 25 novembre 2015.

3- Rapport cité.

TERREUR D'ÉTAT À DJIBOUTI

Pour tenter de conserver sa présence à Djibouti, la diplomatie française sacrifie une fois de plus la population, les opposants et les défenseurs des droits humains livrés à la répression sanglante du régime.



Aux élections législatives du 22 février 2013 à Djibouti, l'USN (Union pour le Salut National, qui regroupe les 7 partis d'opposition) avait présenté des candidats après plusieurs scrutins boycottés. Officiellement la coalition (UMP) qui soutient le dictateur Ismaël Omar Guelleh, au pouvoir depuis 1999, obtenait 80% des suffrages et remportait 55 sièges sur 65 à l'Assemblée nationale.

Les responsables de l'USN et de nombreux observateurs indépendants avaient protesté contre une fraude massive, loin du satisfecit émis par Bruxelles et par la France : l'opposition aurait obtenu selon elle la majorité absolue dans toutes les circonscriptions (cf. *Billets* n°223, avril 2013). Le Gouvernement djiboutien a toujours refusé de publier les résultats détaillés par circonscription, ce qui accrédite la thèse d'une manipulation massive.

L'opposition refusa de siéger tant qu'il n'y aurait pas d'accord avec le Gouvernement sur un texte reconnaissant son statut et ses droits et instituant une Commission électorale indépendante. Après un accord conclu fin décembre 2014 mais jamais mis en œuvre, la situation est restée bloquée.

En octobre 2015, contrairement à ses déclarations précédentes, le Président Guelleh a annoncé qu'il se représenterait en avril 2016 pour un 4ème mandat.

En dépit d'une manifestation « de soutien forcé » des fonctionnaires, début novembre 2015 l'immense majorité de la population a manifesté son opposition à ce quatrième mandat à plusieurs reprises. La répression de ces manifestations a été dure et des militants ont été emprisonnés.

Le Gouvernement a décrété la mise en place d'un état d'urgence dans le pays (plus rigoureux que le français, limitant drastiquement les libertés individuelles), décision ratifiée par l'Assemblée nationale le

27 décembre, hors la présence des députés de l'opposition expulsés avant le scrutin par les gendarmes.

Massacres du 21 décembre

Le 21 décembre 2015 au matin, une commémoration religieuse annuelle de la tribu Issa / Younis Moussa, autorisée à l'origine par le ministre de l'Intérieur, a été encerclée par des forces de police qui ont tiré sur les femmes, hommes et enfants qui y assistaient. La Ligue djiboutienne des droits humains (LDDH) a établi une première liste non exhaustive de 62 morts ou disparus (probablement jetés en mer), 52 blessés et 13 arrestations.

Plus tard, dans l'après-midi, un groupe de policiers cagoulés et armés a investi le domicile d'un dirigeant de l'USN qui avait réuni ses militants pour faire le point sur le massacre de la matinée. Les policiers ont tiré sans sommation, blessant gravement le Président de l'USN Ahmed Youssouf, atteint par plusieurs balles, le député de l'opposition Saïd Houssein Robleh (secrétaire général de la LDDH) et l'ancien ministre Hamoud Abdi Souldan. Abdourahman Mohamed Guelleh a pour sa part été sauvagement tabassé.

Les blessés ont été pris en charge aux urgences de l'hôpital militaire français Bouffard, où ils ont été soignés et opérés. Les forces armées djiboutiennes ont alors encerclé l'hôpital, mais cette provocation n'a pas semblé émouvoir la diplomatie française.

Mensonges français

L'Association pour le respect des droits humains à Djibouti (ARDHD) a alerté l'ambassadeur de France à Djibouti Serge Mucetti (sur le départ le 31 décembre 2015), pour appuyer la demande d'asile et protection faite par Saïd Houssein Robleh. Le diplomate a déclaré prendre la situation en main. Mais bien qu'ayant affirmé qu'il pouvait rester à l'hôpital où il était en sécurité, l'ambassadeur a imposé au médecin général de faire sortir le blessé, qui a aussitôt été arrêté par les forces djiboutiennes. Il a depuis été relâché, mais ses affaires ont été saisies. Surtout, le Président de la LDDH Omar Ali Ewado, qui était venu l'aider, a été arrêté sur le champ et transféré dans des locaux de la gendarmerie, connue pour sa pratique de la torture.

Les conseillers du Quai d'Orsay que

l'ARDHD a pu rencontrer ont tenu le même double langage, préférant mettre leurs interlocuteurs au défi de prouver leurs affirmations (ce qui fut fait avec des témoignages écrits) plutôt que de reconnaître la complicité criminelle de leur diplomatie sur place.

Une situation délicate pour les opposants

Le 31 décembre 2015, Omar Ali Ewado a comparu, sans avocat, devant le Tribunal pénal de Djibouti pour « diffamation publique et diffusion de fausses nouvelles » en raison de la publication de la liste des victimes du massacre du 21 décembre et des personnes incarcérées.

Le juge a émis un mandat d'incarcération provisoire dans la sinistre prison de Gabode et a programmé une audience de jugement pour le dimanche 3 janvier 2016. Ewado s'y est défendu seul mais un mandat signé par sa femme va permettre une intervention d'Avocats sans Frontières, afin d'assister le prévenu et probablement de demander une mise en liberté conditionnelle.

Saïd Houssein Robleh s'est pour sa part présenté le 31 décembre à l'hôpital Bouffard pour un changement de pansements, prévu par l'ordonnance qui lui avait été remise à sa sortie. L'hôpital militaire lui a refusé les soins. Cette position s'est inversée depuis le départ de l'ambassadeur.

Il devient clair que les autorités françaises n'ont cherché qu'à se débarrasser au plus vite de lui et qu'elles lâchent tous les défenseurs des droits humains. Il est actuellement chez lui, sans soins, craignant pour sa vie.

Comme à son habitude, Guelleh cherche à créer des tensions tribales. Il l'a fait avec les Afars, il s'attaque aujourd'hui à une des tribus Issas, avec l'objectif de créer des violences entre les deux clans Mamasan et Yonis Moussa. Guelleh se présentera alors comme le seul recours pour rétablir l'ordre.

Le président Guelleh peut compter sur le silence des grandes puissances (France, Etats-Unis, Japon et maintenant Chine), trop attachées à la « stabilité » dans ce petit pays stratégique de la Corne de l'Afrique où elles possèdent des bases militaires.

Jean-Loup Schaal

BURUNDI

« SITUATION DE PRÉ-GÉNOCIDE »

Depuis la réélection truquée du président Pierre Nkurunziza pour un troisième mandat illégitime en juillet 2015, le Burundi semble s'approcher progressivement du précipice. Jean-François Dupaquier, journaliste auteur de plusieurs ouvrages sur le Burundi et le Rwanda, nous livre son analyse.

Comment appréciez-vous la situation politique aujourd'hui au Burundi ?

Nous voyons s'installer une situation de pré-génocide. Ne jouons pas les prophètes de malheur. Un génocide n'est jamais une « fatalité ». Il peut ne pas éclater, pour autant que la communauté internationale montre davantage de détermination qu'au Rwanda avant le 7 avril 1994.

Le Burundi a connu, en 1972, ce que vous avez nommé un début de double génocide, d'abord contre les Tutsi (plus de mille morts), ensuite visant l'élite hutu (cent mille à deux cents mille morts), et de 1993 à 2003 une guerre civile qui a entraîné des centaines de milliers de victimes. Les Burundais n'auraient-ils pas tiré des leçons de ce passé sanglant ?

L'immense majorité des Burundais a tiré des leçons du passé et aspire à la paix dans le cadre des Accords d'Arusha de 2000. Malheureusement pas les dirigeants actuels. Je suis frappé par les similitudes avec les prémisses du génocide des Tutsi du Rwanda début 1994. Malgré leurs dix ans de pouvoir, il y a chez le président Nkurunziza et ses séides une culture du ressentiment vis-à-vis des Tutsi. Ils n'arrivent pas à dépasser la tragédie familiale qu'ils ont vécue en 1972 avec l'assassinat de leurs pères par l'armée burundaise, alors majoritairement tutsi. Certains rêvent à voix haute d'une revanche sous la forme de l'extermination des Tutsi.

Vous avez des exemples ?

Un virulent discours lu à la Radiotélévision nationale le 3 octobre 2015 par le porte-parole du parti présidentiel a donné le signal de propos publics désormais décomplexés. Il a été suivi le 1er novembre par une déclaration du président du Sénat devant les chefs de quartiers à Bujumbura, dans des termes délibérément calqués sur ceux des « génocidaires » rwandais en 1994 : « Un jour on va travailler », « Si vous entendez le signal avec une consigne que ça doit se terminer, les émotions et les pleurs n'auront plus de place. C'est comme ça ! (...) préparez-vous », etc.

Le deuxième élément très inquiétant est l'installation d'un pouvoir parallèle, prêt à tout, recruté dans le même Lumpenproletariat que les miliciens rwandais Interahamwe en leur temps et formant ici encore la « ligue de

la jeunesse » du parti présidentiel, connue sous le nom de Imbonerakure (« les voyants »). Ces miliciens, qui portent parfois des uniformes de l'armée ou de la police, ont été dotés d'armes à feu, y compris d'armes lourdes comme des mitrailleuses. Ils agissent de concert avec la police, toute acquise à M. Nkurunziza.

Quel rôle joue l'armée burundaise ?

L'armée burundaise issue des Accords d'Arusha présentait un savant équilibre entre groupes politico-sociaux. Lors des premières manifestations de la société civile pour protester contre le troisième mandat de Nkurunziza, on avait vu des militaires s'opposer aux exactions de la police pour protéger la population. Depuis, le régime y a mis bon ordre : les unités militaires démocrates ont été éloignées de la capitale, les gradés « suspects » font actuellement l'objet d'un procès aux allures de sinistre farce. La décomposition de l'armée est voulue par le pouvoir pour affaiblir les éléments modérés qui pourraient résister à la course à l'abîme. Depuis septembre 2015, les désertions s'amplifient. Des militaires prennent le maquis par centaines avec armes et bagages pour rejoindre la résistance des Forces républicaines du Burundi (FOREBU). Contrairement à ce que prétend le régime, il n'y a pas eu, le 11 décembre dernier, d'attaque rebelle simultanée contre trois casernes, mais trois séditions de militaires exaspérés qui ont tenté de piller les magasins d'armes avant de prendre le maquis.

Quelle est la stratégie de M. Nkurunziza ?

Autre point commun avec la situation du Rwanda dans les mois précédant le génocide des Tutsi : le président Nkurunziza a choisi la stratégie du chaos. Il s'agit d'instiller la peur pour briser toute opposition. Le désordre est créé par un pouvoir qui se dit incapable de contrôler la situation sécuritaire. Or presque tous les assassinats, comme les lancers de grenades dans la capitale Bujumbura, sont le fait de la police et des Imbonerakure. De même les soi-disant découvertes de caches d'armes. Sous couvert de ce chaos, Nkurunziza compte se débarrasser de ses opposants réels ou supposés. Cette atmosphère d'intimidation et d'exécutions extrajudiciaires a forcé à l'exil quelques deux cents à deux cent cinquante mille Burundais.

Pourquoi le président Nkurunziza refuse-t-il la force d'interposition de 5 000 hommes proposée par l'Union africaine ?

Précisément parce que cela empêcherait sa stratégie du chaos. Il a menacé de leur opposer l'armée burundaise. Ce qui a visiblement décontenancé la communauté internationale, l'Union africaine et l'ONU.

Quel espoir pour le Burundi ?

Il reste possible d'empêcher le président Nkurunziza de consolider son pouvoir par des massacres encore plus massifs que précédemment, et qui pourraient dégénérer en génocide. Si la communauté internationale veut vraiment l'empêcher au Burundi, à la



Militaires burundais en manoeuvre. Photo CC US. Army

différence de ce qui s'est passé au Rwanda en 1994, elle en a les moyens. La première mesure serait de rapatrier les militaires burundais mobilisés dans des opérations de maintien de la paix, afin de renforcer les éléments modérés. Il faut aussi couper les vivres au régime de Nkurunziza, dont le budget dépend pour 51 % de l'aide internationale. Sans cette aide, il ne peut plus tenir.

La généralisation des interdictions de sortie du territoire et des blocages de comptes bancaires à l'étranger des hiérarques du régime est un autre outil. Enfin, et c'est le plus important, la Cour pénale internationale (CPI) doit vraiment se saisir du dossier burundais et ouvrir une enquête officielle des chefs de crimes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité. La CPI a un dossier sous le coude, mais il manque la volonté politique de rassembler une équipe d'investigation et ses groupes de protection. Cette volonté doit venir du Conseil de sécurité des Nations Unies et être accompagnée des moyens financiers conséquents.

Propos recueillis par Raphaël Doridant

CENTRAFRIQUE

LA FORCE EUROPÉENNE IMPLIQUÉE
DANS LE SCANDALE DES VIOLS ?

Les accusations d'abus sexuels sur des enfants révélées en avril 2015 incriminent l'opération française Sangaris. Mais selon un des témoignages, des faits pourraient mettre en cause des soldats français sous uniforme européen.

Fin avril 2015, le journal britannique *The Guardian* révèle qu'un rapport de l'ONU documente des accusations d'abus sexuels commis entre décembre 2013 et juin 2014 par des soldats français sur de jeunes garçons en Centrafrique. On pense évidemment aux soldats de l'opération Sangaris, déclenchée à partir du 5 décembre 2013, et toujours en cours dans le pays. Mais les suspects, français, sont-ils forcément engagés sous la bannière de l'opération française au moment des faits ? En effet, à partir du 30 avril 2014, une compagnie du 152^{ème} Régiment d'Infanterie est détachée statutairement de l'opération Sangaris pour « basculer au sein de l'opération européenne EUFOR RCA », selon les termes même du point de situation du ministère de la Défense. Ces soldats, déjà sur place, changent donc de statut mais pas immédiatement de mission – et pas forcément de pratiques. Est-il envisageable que des actes criminels aient alors été commis sous la bannière de la force européenne, officiellement mise sur pied le 1^{er} avril 2014 et déployée dans les semaines qui ont suivi ? Un témoignage d'un des enfants entendus par les enquêteurs de l'ONU¹ sème le doute.

Témoignage à charge

Un gamin des rues de 13 ans affirme que plusieurs de ses amis ont été régulièrement abusés sexuellement par des membres des forces internationales en l'échange de nourriture. Il témoigne avoir vu un de ses amis effectuer deux fellations à un soldat français surnommé « Batman » au check point Alpha 2, au sud-est du parking de l'aéroport Mpoko. La dernière aurait eu lieu quelques jours avant l'interview, donc début juin 2014, et « Batman » et son complice « Yo Yo » demeurerait à la base UCATEX (du nom d'une ancienne usine textile). L'enfant rapporte par ailleurs avoir vu un de ses amis effectuer une fellation à un certain « David » au check point piéton de l'aéroport quelques jours avant l'interview avec les enquêteurs. David et son binôme « Jounjou », lui aussi mis en cause, seraient des snipers habituellement postés sur le toit de l'aéroport et seraient

logés sur la base UCATEX. L'enfant rapporte aussi les cas détaillés de deux abus sexuels sur des amis à lui par d'autres militaires français (« Nico » et « Jean ») eux aussi basés à l'ex-usine UCATEX et affectés à la sécurité de l'aéroport (respectivement « Nico », au check point piéton de l'aéroport fin mars, et « Jean », au niveau de la tour de contrôle mais sans précision de date).



Un enfant devant un blindé de l'EUFOR en RCA.
Photo CC Pierre Holtz for UNICEF.

Faisceau d'indices

La mention de la base UCATEX n'est pas anodine, car ce site a été choisi pour accueillir le camp de la force européenne : les travaux de démolition des restes de l'usine et de construction de la nouvelle base n'ont débuté que le 8 mai 2014, pour accueillir à partir du 11 juin les soldats de l'opération EUFOR RCA². Si les soldats accusés par ce garçon résidaient effectivement à la base UCATEX vers les mois

de mai et juin 2014, ils pourraient donc relever des forces françaises mises à disposition de cette opération – et non plus de Sangaris, dont les troupes étaient stationnées ailleurs.

D'autre part, ce témoignage fait état de viols commis début juin sur des check points gardant l'aéroport Mpoko. Or, depuis le transfert d'autorité intervenu entre la force française Sangaris et l'EUFOR RCA le 30 avril 2014³, la sécurité et la protection de l'aéroport sont officiellement assurées par la force européenne – y compris avec des soldats français relevant précédemment de Sangaris.

Enfin, quatre membres du 152^{ème} Régiment d'Infanterie ont été auditionnés le 8 décembre 2015 dans le cadre de l'enquête judiciaire ouverte en France sur ce scandale de viols, l'un sous le statut de la garde-à-vue, les trois autres libres « *mais néanmoins en qualité de mis en cause et non de témoin* » (RFI, 8/12). Il s'agit justement du régiment dont une compagnie a été placée sous l'autorité de l'EUFOR RCA – même si rien, à ce stade, ne nous permet d'affirmer que ces quatre soldats appartenaient à cette compagnie-là.

Les implications

L'implication de soldats français de l'EUFOR RCA n'est ici qu'une hypothèse. Cependant, si elle était confirmée, elle amènerait évidemment à s'interroger sur l'action de l'Union européenne vis-à-vis de tels actes commis sous sa bannière⁴. Il faudrait notamment établir si l'état-major de la force européenne, qui était placée sous les ordres du général français Philippe Pontiers et commandée sur place par un autre général français, Thierry Lion, a pris les mesures qui s'imposaient en initiant des procédures d'enquête sur la base, a minima, du témoignage de ce garçon.

Yanis Thomas et Thomas Noirot

1- Il s'agit de l'interview n° 5 du rapport d'enquête du 18 juin 2014, dont une version anonymisée a été publiée par *Mediapart* (14/07/2015).

2- « *The great UCATEX story* », Service d'action extérieure de l'Union européenne, 1/08/2014.

3- « *EUFOR RCA en charge de la sécurité à l'aéroport de*

Bangui », communiqué de l'Union européenne, 30 avril 2014

4- Comme l'a révélé *France Info* (30/04/2015), des accusations ont également été portées contre la compagnie géorgienne déployée dans le cadre de l'EUFOR-RCA.

TRANSPARENCE FISCALE

VILAINES MANŒUVRES ET MAUVAIS CALCULS DU GOUVERNEMENT

Mi-décembre, alors qu'une poignée de députés étaient sur le point de pousser l'État français à satisfaire enfin une vieille revendication de transparence fiscale de la société civile, le gouvernement a maladroitement manœuvré pour torpiller cette avancée historique... et ainsi braqué de lui-même les projecteurs sur les positions qu'il prendra à ce sujet dans les semaines à venir.

La société civile se bat depuis plus de dix ans pour obtenir que les multinationales aient l'obligation de publier des informations permettant de traquer les montages juridiques légaux d'évasion fiscale (telles que le nombre de filiales, leur chiffre d'affaires, le bénéfice réalisé, le nombre de salariés, les impôts payés, etc. dans chaque pays où elles ont au moins une filiale).

Défendre la "publicité"

Face à cette pression publique croissante, les autorités ne peuvent plus s'opposer ouvertement à cette mesure dite de « reporting pays par pays » relativement simple à mettre en œuvre : le débat a désormais glissé sur la « publicité » de ce reporting, c'est-à-dire sur le fait de rendre publiques ces informations (pour que les associations, les journalistes, les citoyens, puissent chercher à débusquer les scandales) ou a contrario de n'exiger ces données que pour les administrations fiscales (avec l'hypothèse que celles-ci sont à même de lutter efficacement contre l'évitement de l'impôt, ce qui est faux dans les pays en développement - mais aussi en France, du fait du manque de moyens du fisc).

Les tenants de cette confidentialité évoquent des craintes pour la compétitivité des entreprises françaises ; le coût éventuel de compilation des données est pourtant le même pour des informations publiques ou non, et l'argument de la concurrence ne tient que si l'on escompte que cette obligation ne devienne pas la norme. Or, le Parlement européen a déjà voté quatre fois en faveur d'un tel reporting public, lors de l'élaboration d'une directive pour laquelle on attend désormais de connaître la position de la Commission et du Conseil européen (c'est-à-dire les gouvernements). Il est donc tentant de prétendre « attendre l'Europe », au lieu de chercher à l'entraîner : c'est oublier que les

délibérations prises par certaines régions françaises à partir de 2009 pour officiellement exiger un reporting dans certains de leurs marchés publics ont ouvert la voie à l'obligation de reporting public pour toutes les banques françaises, votée en 2013... juste après l'affaire Cahuzac¹. Et que cette obligation « seulement » française a aidé à imposer, en parallèle, sa généralisation à toutes les banques européennes – qui ne semblent pas en souffrir. On pouvait donc espérer que l'histoire se répète avec l'ensemble des secteurs d'activités, au-delà des seules banques, comme s'y était d'ailleurs engagé François Hollande en 2013².

Coup de force du gouvernement

Les députés EELV et PS qui avaient déposé des amendements visant à introduire un reporting pays par pays public, à l'occasion du projet de loi de finance rectificative (PLFR

2015) en avaient conscience. Ils allaient ainsi à l'encontre de la volonté du gouvernement, dissimulé derrière les députée socialistes Karine Berger et Valérie Rabault qui avaient fait introduire un reporting non public dans le projet de loi de finances 2016.

Dans la nuit de mardi 15 au mercredi 16 décembre, le gouvernement a finalement décidé de s'opposer frontalement à un amendement déjà voté à l'Assemblée 10 jours auparavant, ensuite supprimé par le Sénat (majoritairement de droite), et réintroduit lors du nouvel examen du PLFR 2015. Le masque d'un gouvernement français qui se dit en pointe dans la lutte contre l'évasion fiscale est tombé : la manœuvre orchestrée par le Secrétaire d'État au budget, Christian Eckert, a été ensuite largement commentée dans les médias, bien davantage que les précédents coups bas portés à la lutte contre l'évasion fiscale³.



Christian Eckert (au centre) à l'université d'été 2015 du PS. Alors que comme député, il proposait il y a quelques années des amendements en faveur de la lutte contre l'évasion fiscale, le désormais Secrétaire d'Etat au budget Christian Eckert défend désormais au nom du Gouvernement des mesures contre la transparence. Photo CC Parti Socialiste.

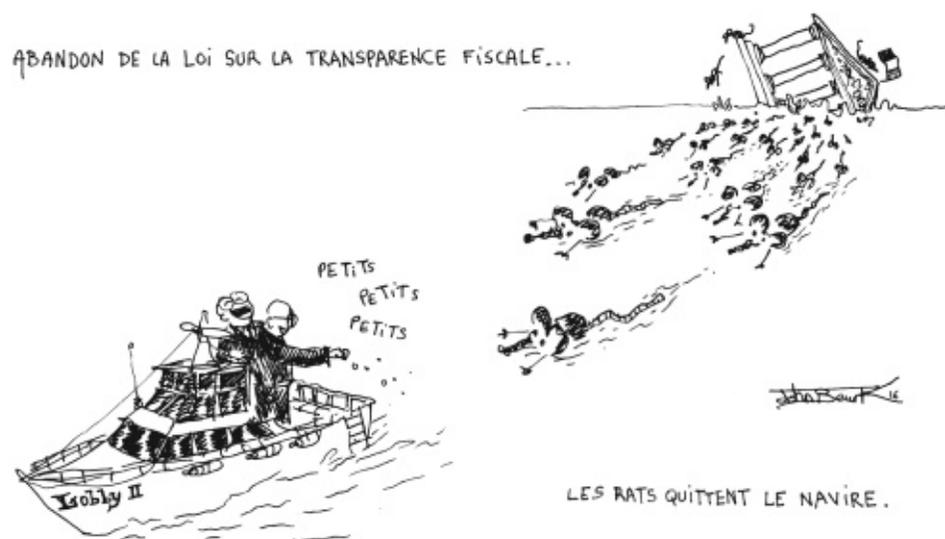
Il faut dire que cela s'est fait à la hache : réalisant qu'il n'avait pas pu empêcher une poignée de députés de faire voter une nouvelle fois cette obligation de transparence pour les multinationales françaises quant à leurs montages fiscaux, le gouvernement a utilisé l'une des armes que lui procure le droit français.

Cette fois, pas le célèbre article 49-3, comme il s'en est d'ailleurs vanté ensuite pour se justifier, mais tout simplement la demande d'une nouvelle délibération, en principe toute aussi démocratique que le précédent vote. Sauf que pour ne pas se laisser une nouvelle fois déborder, le ministre a demandé une interruption de séance « *de 5 à 10 minutes, le temps d'imprimer* » – et qui durera en réalité une quarantaine de minutes – pour organiser la riposte. Celle-ci a consisté dans un premier temps à proposer aux députés socialistes de relever les seuils (chiffre d'affaires, nombre de salariés) au-dessus desquels les entreprises seraient concernées. Selon *Mediapart* (16/12), l'Élysée aurait refusé cet arbitrage.

Ménage socialiste

Mais ce marchandage semble n'avoir été qu'un prétexte pour gagner du temps, car cette suspension de séance a surtout permis de faire le ménage dans les rangs socialistes. Cinq députés socialistes qui avaient voté pour la transparence ont ainsi quitté l'hémicycle avant la nouvelle délibération (Marie-Anne Chapdelaine, d'Ille-et-Vilaine ; Jean Launay, du Lot ; Annie Le Houerou, de Côtes-d'Armor ; Jacques Valax, du Tarn ; et Michel Vergnier, de la Creuse). Le député de l'Hérault Sébastien Denaja a pour sa part retourné sa veste en décidant finalement de voter contre le reporting public, après avoir voté pour la première fois (le lendemain il a expliqué à Novethic avoir « *sincèrement été convaincu par la bonne volonté du gouvernement d'avancer rapidement sur cette question. Mais au niveau européen* »). Quant à Jean-Louis Dumont (Meuse) et François Pupponi (Val d'Oise), absents au début de ce débat, ils ont opportunément débarqué dans l'hémicycle à l'issue de la suspension de séance, vers une heure du matin, pour soutenir le gouvernement dans sa lutte contre la transparence.

De leur côté, les 7 députés sur les 18 que compte le groupe EELV sont restés en place et



fermes sur leurs positions (comme 13 socialistes pro-transparence), mais sans être rejoints par leurs camarades. Quant au groupe Front de Gauche, qui avait rappelé un peu plus tôt dans la journée, dans une intervention en séance de son député Gaby Charroux, que « *ce combat contre les paradis fiscaux (...) n'est pas seulement financier, il est avant tout d'ordre démocratique* », ses élus étaient tous absents, à chacune des deux délibérations : une certaine idée de la constance... Enfin, côté Les Républicains, sur les 5 députés présents au début, seul Xavier Breton (de l'Ain), qui avait voté pour cette mesure, est parti entre les deux votes ; ses collègues, opposés, restèrent pour maintenir leur vote. Et que le Front National ne cherche pas à surfer sur cette conception très particulière de la démocratie : aucun de ses députés n'était présent non plus pour s'opposer au gouvernement sur ce point.

Ainsi, vers une heure du matin, le miracle mathématique s'accomplit : votée une première fois à 28 voix contre 24 (sur un total théorique de 577 députés), cette mesure de transparence fut retoquée par 25 voix contre 21. Les jours suivants, le Secrétaire d'État a appelé sur son blog (17/12) à « *éviter les injures et les anathèmes* », et a déroulé tant qu'il pouvait son argumentaire, y compris avec des chiffres dont on ignore l'origine : il évoquait ainsi « *3000 entreprises* » multinationales françaises qui auraient eu à se plier à cette obligation de reporting⁴, là où les ONG en dénombrent 418, sur la base des seuils proposés dans l'amendement, et

inspirés du travail du Parlement européen⁵. Au Gouvernement, certains calculs semblent plus faciles que d'autres...

Obligations futures

Le mardi 15 décembre, dans la matinée, le gouvernement avait encore rappelé « *sa détermination (...) à lutter contre la fraude fiscale et l'évasion fiscale* » lors d'une réunion à Bercy présidée par les ministres Michel Sapin et Christiane Taubira. Il a pourtant suffi d'attendre la nuit suivante pour voir les limites de cette « *détermination* », comme le résume bien dans un tweet (16/12) le député PS Pascal Cherki : « *Nous nous sommes battus jusqu'au bout pour le reporting public face à un gouvernement frileux sous pression des lobbys. On continue !* ».

Continuer, c'est contraindre le Gouvernement français à se positionner désormais en faveur d'un reporting public, notamment à l'occasion de deux rendez-vous de 2016, comme le rappellent dans un communiqué (16/12) des associations de la plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires, dont Survie est membre : la « *loi sur la transparence de la vie économique* » portée par le ministre des finances Michel Sapin, où cette mesure pourrait à nouveau être introduite ; et bien évidemment dans la directive européenne en cours de discussion sur le reporting. Le tollé médiatique provoqué par son coup de force à l'Assemblée française l'y oblige plus que jamais, c'est la conclusion positive de cette manœuvre scandaleuse.

Thomas Bart et Thomas Noirot

1- du nom du ministre Jérôme Cahuzac, pris dans un scandale de fraude fiscale avec un compte dissimulé en Suisse.

2- François Hollande avait ainsi déclaré à ce sujet, le 10 avril 2013, « *Je veux que cette obligation soit également appliquée au niveau de l'Union européenne et, demain, étendue aux grandes entreprises* ».

3- On peut par exemple citer l'opposition française à la création d'un organisme fiscal intergouvernemental au

sein de l'ONU, en juillet dernier à Addis Abeba. Ou, au sujet du reporting pays par pays public, l'opposition du gouvernement à l'amendement dans la « *loi sur le développement* » de 2014 qui proposait d'imposer une clause de reporting aux entreprises souhaitant bénéficier des financements de l'Agence Française de Développement (Cf. *Billets* n°234, avril 2014).

4- Une obligation de reporting à laquelle se plient d'ailleurs déjà les PME présentes uniquement en France,

comme le rappelle la Plateforme Paradis Fiscaux au point n°4 de sa note « *Reporting pays par pays public pour lutter contre l'évasion fiscale des entreprises multinationales : Les 12 raisons pour lesquelles la France doit soutenir cette proposition* ».

5- Voir l'étude « *50 nuances d'évasion fiscale* » publiée en novembre 2015 par Oxfam France, le CCFD Terre Solidaire et la coalition européenne Eurodad, notamment le tableau p. 18.

GUILLAUME SORO S'ABRITE DERRIÈRE SES AMIS SOCIALISTES

L'ascension politique de l'ex-leader de la rébellion ivoirienne reconverti en président de l'Assemblée nationale est ralentie par les nombreuses casseroles qu'il traîne.

Ancien syndicaliste étudiant, Guillaume Soro a été de 2002 à 2011 le leader de la rébellion armée contre le président d'alors, Laurent Gbagbo, à qui il sera imposé à partir de 2007 comme Premier ministre d'un gouvernement de « réconciliation ». En avril 2011, à l'issue d'une parodie d'élection présidentielle opposant son mentor Alassane Ouattara au sortant Gbagbo et de la crise militaire qui s'ensuit, l'armée française et les rebelles arrêtent Gbagbo, son fils Michel et sa femme Simone, et installent Ouattara au pouvoir. Un an plus tard, Guillaume Soro quitte la primature pour la présidence de l'Assemblée nationale, qu'il occupe toujours.



Guillaume Soro reçu par Claude Bartolone devant l'Assemblée Nationale le 5/12/2015. Source: Twitter.

Avocats socialistes

Profitant de sa présence à Paris, la juge d'instruction Sabine Khéris a délivré le 7 décembre un mandat d'amener ordonnant aux policiers de conduire Soro devant elle. Malgré les nombreuses convocations dont il est l'objet suite à la plainte de Michel Gbagbo pour enlèvement, séquestration et traitement dégradant et inhumain (*Billets* n°214, juin 2012), l'ex-leader de la rébellion continue d'échapper à la justice française. Évitant son domicile en banlieue parisienne, Soro s'envole précipitamment pour Abidjan, depuis le Bourget, le 9 décembre. Même lui n'était probablement pas certain de l'immunité diplomatique revendiquée dès le 7 décembre par ses avocats, Jean-Paul Benoit, Jean-Pierre Mignard et Pierre-Emmanuel Blard, puis le lendemain par le socialiste Pascal Terrasse, député de l'Ardèche et président du groupe d'amitié France-Côte d'Ivoire. Élu Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de la francophonie en 2013 à Abidjan tandis que Soro en devenait l'un des vice-présidents, il s'est fendu à ce titre d'un communiqué de

presse pour demander « *que les pratiques et usages diplomatiques reconnus liés à la présence des dirigeants étrangers en France soient strictement respectés* ».

De leur côté, avant de conseiller Soro, Benoit et Mignard sont avocats du régime Ouattara (*Billets* n°202, mai 2011) et, eux aussi, membres du parti socialiste. Ils représentent l'État ivoirien devant la Cour pénale internationale, où l'ouverture du procès de Laurent Gbagbo est prévue le 28 janvier. Les voici dorénavant à conseiller Soro dans l'affaire des traitements que les rebelles, devenus Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI), ont fait subir au fils Gbagbo.

Me Benoit était aussi l'avocat de Kadidia Sy, ex-compagne burkinabè de Soro, condamnée en octobre 2014 à un an de prison avec sursis et 27 000 euros de dommages et intérêts pour avoir exploité deux jeunes femmes, employées à son service entre 2007 et 2010 dans son appartement de Courbevoie (*Libération*, 06/10/2014). L'avocat avait invoqué devant le tribunal de Nanterre « *une ambiance culturelle qui peut amener à des interprétations différentes* » du Code du travail et réfuté l'accusation d'esclavage puisque « *l'esclave avait des fers aux pieds et ne pouvait pas bouger* » (*Libération*, 09/09/2014).

Amis de 20 ans

Les amitiés socialistes de Guillaume Soro remontent aux années 1995 à 98, lorsqu'il était secrétaire général de la Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire (Fesci) et que Ouattara et Gbagbo avaient formé le Front républicain pour s'opposer au régime ivoiritaire (xénophobe) d'Henri Konan Bédié. Il entretenait alors une amitié militante avec Guillaume Houzel, fondateur du réseau AnimaFac en 1996, après avoir été vice-président de l'Unef-id (sous la présidence de Pouria Amirshahi, aujourd'hui député PS). En 2003, Houzel et d'autres militants socialistes d'AnimaFac créent l'Association Démocratie-Côte d'Ivoire qui soutient en France une ligne très favorable à la rébellion en dénonçant uniquement les exactions du régime Gbagbo. En mai 2012, lors de l'élection de François Hollande, Soro saluera ses « *amis et copains socialistes français* », citant les membres du bureau de l'association, Houzel, Pacteau et Poirier.

Palmarès criminel

L'affaire Michel Gbagbo est loin d'être la seule casserole aux basques de Soro. Son ascension politique fulgurante doit moins à sa formation universitaire qu'à son rôle de leader d'une rébellion armée pro-Ouattara qui mit en coupe réglée la population de la moitié nord de la Côte d'Ivoire de 2002 à 2011. C'est à ce titre que Soro devrait un jour rendre des comptes sur la partie des « *Dix ans de violences politiques en Côte d'Ivoire* » (*Billets* n°198, janvier 2011) qui lui revient, notamment l'exécution en masse de gendarmes à Bouaké en octobre 2002, l'élimination de la branche de la rébellion favorable à Ibrahim Coulibaly dit « *IB* » en juin 2004 et les multiples épisodes de massacres dans la région de Duékoué (dont le millier de morts au quartier Carrefour fin mars 2011 et le massacre du camp de réfugiés de Nahiby en juillet 2012).

Aux crimes intervenus en Côte d'Ivoire, il faut ajouter le soutien à la tentative de putsch du général Diendéré du 16 septembre au Burkina Faso, étayé par un enregistrement de conversation téléphonique entre Soro et Djibrill Bassolé (*Billets* n°252, décembre 2015). Prenant à contre-pied les dénégations de Soro, « *plusieurs personnalités logées au sommet de l'État ivoirien n'hésitent pas à qualifier en privé ces bandes [sonores] "d'authentiques"* » (*La Lettre du Continent*, 09/12), tout comme l'ex-Premier ministre de la transition burkinabè, Isaac Zida, qui l'a réaffirmé en conférence de presse le 27 décembre. Dans la conversation qui lui est attribuée, Guillaume Soro justifiait les éliminations en avril 2011 d'IB et de Désiré Tagro (conseiller de Laurent Gbagbo) : « *Est-ce que toi tu imagines que nous on aurait pu faire ce qu'on est en train de faire si Tagro et puis IB étaient toujours vivants ?* ». Déjà interrogé sur l'authenticité de cette conversation, Zida avait indiqué (*Savane FM*, 04/12) qu'il avait prévenu Soro en ces termes, alors qu'il refusait de condamner le putsch de Diendéré : « *tu as intérêt à condamner le coup d'État avant que ce ne soit trop tard. Sinon, je suis désolé mais on ne pourra pas te tirer d'affaire, parce-que nous avons suffisamment d'éléments qui prouvent ton implication* ». A quand la fin de cette carrière fulgurante ?

Rafik Houra

BILLETS D'AFRIQUE FAIT PEAU NEUVE

Nouvelle année, nouveau format : BILLETS d'Afrique connaît ce mois-ci une nouvelle mue, pour continuer à livrer chaque mois une analyse critique de la politique de la France en Afrique.

Créé en septembre 1993 par François-Xavier Verschave, *BILLETS d'Afrique et d'ailleurs* affirmait son objectif dans son premier numéro : « *contribuer à achever un système de coopération rongé jusqu'à la corde par l'affairisme et le cynisme, en ne lâchant pas les baskets de ceux qui seraient tentés de le perpétuer* ». Voilà hélas plus de 22 ans que notre journal mensuel existe, porté par l'énergie entièrement bénévole de militant-e-s de l'association Survie, François-Xavier Verschave en tête, pendant près de douze ans. Lui et d'autres militant-e-s « historiques » comme Sharon Courtoux ont reçu le renfort progressif de nouvelles plumes, dont Odile Tobner qui assume depuis 10 ans la responsabilité de directrice de publication, et de différents rédacteurs en chef successifs : Pierre Caminade, Raphaël De Benito, aujourd'hui Mathieu Lopes et Thomas Noirot... En deux décennies, la forme et la présentation du journal ont aussi connu plusieurs renouvellements, pour chaque fois toucher un public plus important, mieux partager l'analyse critique de la Françafrique et de ses avatars, et élargir ainsi un front de refus, point de départ de la construction d'alternatives.



F.-X. Verschave

Depuis 1993, la Françafrique a aussi évolué : le tabou et l'omerta qui entouraient l'affairisme cynique et les méthodes d'ingérence les plus brutales ont cédé sous les coups de butoirs des mobilisations militantes, mais au profit d'un discours de relégitimation de processus institutionnels tout aussi criminels. Les arguties successives de la « démocratie apaisée », de la « bonne gouvernance », de la « lutte contre le terrorisme » ou encore de la « compétitivité française » et de la « diplomatie économique » sont venues brouiller une lecture qui a malgré tout commencé à s'imposer dans le débat public : la France maintient des mécanismes de domination et d'ingérence en Afrique. Une évidence, souvent caricaturée pour la qualifier de simpliste (« *Paris n'est pas responsable de tout* », « *la France n'est pas l'alpha et l'omega* », etc.), mais qui reste cruellement d'actualité en 2016.

Les rendez-vous connus sont déjà nombreux : élection présidentielle au Bénin, aux Comores, au Congo-Brazza, au Congo-Kinshasa, à Djibouti, au Gabon, en Guinée Equatoriale, au Niger et au Tchad, sans parler de celle qui vient d'avoir lieu en Centrafrique ; traditionnelles réunions des ministres de la zone Franc, deux fois par an ; sommet Afrique-France au Mali en fin d'année, où François Hollande tentera de valoriser son interventionnisme armé sur le continent ; et d'ici là, l'état d'urgence et ses avatars sécuritaires et racistes en France. Gageons qu'une fois de plus, l'actualité nous réservera d'autres surprises, bonnes ou mauvaises.

BILLETS d'Afrique continuera donc, dans un nouveau format, à proposer un éclairage sur les différentes formes que prend la Françafrique. Aidez-nous à le faire connaître !

La rédaction



SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez chaque mois dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. *BILLETS d'Afrique* est entièrement réalisé par des bénévoles, militant-e-s au sein de Survie, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.

OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à *BILLETS d'Afrique*. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : Survie - 47, Av Pasteur - 93100 Montreuil

OUI, je souhaite recevoir *BILLETS d'Afrique* au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.

nom :

prénom :

adresse :

code postal :

ville :

email :

TARIFS

France : 25 €

Petits budgets : 20 €

Étranger et Outre-mer : 30 €